

*Les subsides*

Ayant vanté les mérites de la motion, je dois dire que je suis également heureux que mon collègue ait décidé de laisser de côté les considérations d'ordre sectaire. Il a dit qu'aucun citoyen non autochtone n'avait de quoi être fier de ce qu'on a fait jusqu'à présent. Même le Nouveau parti démocratique n'est pas complètement à l'abri des reproches à cet égard. Personne ne voudrait scruter de trop près ce que le gouvernement Barrett de la Colombie-Britannique a fait en ce qui concerne les droits ancestraux et fonciers. Personne n'oserait examiner de trop près ce que le gouvernement Schreyer du Manitoba a fait, surtout si l'on songe à l'immersion des terres appartenant aux Indiens. Personne n'oserait examiner de trop près la position de M. Blakeney en ce qui concerne l'inscription des droits des autochtones dans la constitution. Nous laisserons par conséquent notre sectarisme de côté le plus possible.

Mais la motion n'est pas aussi innocente que cela. Elle met le gouvernement sur la sellette. Elle dit que le gouvernement est timide et qu'il manque d'imagination, ce qui revient à dire qu'il ne fait pas preuve de l'esprit d'initiative que l'on est en droit d'attendre d'un gouvernement, de n'importe quel gouvernement fédéral conscient de ses obligations constitutionnelles en ce qui concerne les droits des autochtones.

Le chef national de l'Assemblée des Premières nations a dit que, à son avis à ce jour du moins—et je crois encore que la Conférence des premiers ministres pourrait conduire à une relation créatrice et à des progrès—le chef Erasmus, dis-je, a accusé le gouvernement de ne pas jouer son rôle de leader en vue de cette conférence. Pour en revenir au sondage de Decima Research, les Canadiens ont tendance à être de cet avis également. Au moins 55 p. 100 des Canadiens estiment que le gouvernement fédéral n'a pas bien exploité les efforts des autochtones pour obtenir un plus grand contrôle de leur destin.

Cela m'a certainement conduit à m'arrêter et à m'interroger sur ce qui s'était passé lors de ces réunions en vue de la Conférence des premiers ministres à la fin du mois. Il me semble curieux que ce soit la province de la Nouvelle-Écosse qui cherche désespérément une solution pour la reconnaissance de l'autonomie des autochtones.

• (1610)

Je suis certainement heureux des efforts de cette province. Les habitants de la Nouvelle-Écosse peuvent en être fiers. Nous tous, ici, devrions être satisfaits de voir un de nos gouvernements provinciaux essayer de jouer ce rôle de meneur. Toutefois, l'aspect particulier de cela c'est que l'obligation constitutionnelle relève largement, surtout et principalement du gouvernement du Canada.

Mon collègue a mentionné le nombre de traités signés en Amérique du Nord depuis le début de la colonisation. Il a dit qu'il y en avait eu plus de 400. Les obligations en vertu de ces traités ont été acceptées par la Couronne britannique selon la politique définie dans la Proclamation royale de 1763. Ces obligations ne sont pas disparues. Elles existent toujours. Ces obligations continuent d'exister, mais elles incombent maintenant au gouvernement fédéral du Canada qui, en vertu de notre constitution, a assumé les obligations de la Couronne

stipulées dans les traités. Par conséquent, aucune manœuvre ou acrobatie ne permettra au gouvernement fédéral de se soustraire à ses responsabilités. Nous avons trop souvent l'impression que c'est ce qu'il tente de faire. Comment peut-il restreindre, limiter ou circonscrire les obligations qui lui sont imposées par la constitution?

Il est clair d'après le paragraphe 91(24) que les Indiens et les territoires réservés aux Indiens relèvent de notre responsabilité. L'interprétation qu'il faut en donner est la plus large possible, selon tous les témoignages de juristes éminents dont j'ai pu prendre connaissance, qui s'accordent pour dire que les Indiens englobent les autochtones du Canada. Nous ne pouvons pas rendre ce paragraphe plus précis ou plus restrictif. Il faut l'interpréter le plus largement possible.

Je me joins au député de Kenora—Rainy River pour exhorter le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) à faire preuve d'initiative à la Conférence des premiers ministres des 26 et 27 mars. Je ne crois pas que cette conférence soit celle de la dernière chance, ni que son échec éventuel signifie la fin de tout. Il existe bien d'autres moyens par lesquels les dirigeants autochtones peuvent faire valoir leurs droits.

Il est inévitable que les droits des autochtones soient reconnus et qu'ils soient définis clairement. Cela doit être bien compris. A un moment ou l'autre dans notre histoire, ils seront enchâssés dans notre constitution. Voici la vraie question: Le gouvernement est-il disposé à l'heure actuelle à prendre l'initiative et à collaborer avec les provinces pour concrétiser cette possibilité?

Je demande aux députés de quoi nous devrions avoir peur au juste. Qu'avons-nous à craindre dans ce processus? Je pense parfois au combat que menait Franklin Delano Roosevelt contre la grande dépression économique, en exhortant ses concitoyens à ne rien craindre sinon la crainte elle-même. Pourtant, je soupçonne que les ministériels ont parfois tendance à entretenir une certaine crainte.

Par exemple, qu'est-ce qui pousse le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), qui est parmi nous cet après-midi, à déclarer que le fait d'accorder l'autonomie politique aux autochtones coûterait des milliards et des milliards de dollars? C'est une manœuvre d'intimidation.

**M. de Cotret:** Je n'ai jamais dit cela.

**M. Penner:** C'est de l'intimidation. Le sous-ministre à l'autonomie gouvernementale et les dirigeants autochtones l'ont nié.

**M. McKnight:** Tout comme le président du Conseil du Trésor.

**M. Penner:** On dépense déjà des milliards, nous le savons, mais on ne les dépense pas très efficacement. Un nombre suffisant d'études de cas en témoignent. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight), qui est également présent, sait que ces études de cas prouvent à l'évidence que les fonds sont à peu près toujours mieux employés dans un contexte d'autonomie politique que dans la situation actuelle.